COMMIS D'OFFICE

Léa Dordilly et Simon Clemenceau défendent des victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016, dont le procès s'est ouvert début septembre. Quelques mois plus tôt, ils représentaient un membre de Daech aux audiences du 13-Novembre. Un grand écart? Le **duo d'avocats**, qui a été aux premières loges pour observer les mutations de la justice antiterroriste ces dernières années, plaide plutôt la continuité.

PAR HIPPOLYTE RADISSON
PHOTOS: JULIEN MIGNOT POUR *SOCIETY*

Tout commence par un coup de fil, en juillet 2016. Léa Dordilly est de permanence au tribunal de Paris. Elle a remporté quelques mois plus tôt le prestigieux concours d'éloquence de la Conférence, qui récompense douze avocats chaque année. Pendant un an, la jeune femme de 31 ans doit assurer la défense de personnes mises en cause dans des dossiers criminels et terroristes. Commise d'office. Au téléphone, un greffier lui annonce que *"quelqu'un va être présenté au juge d'instruction"*. Lorsqu'elle arrive dans la galerie Saint-Éloi, une aile ultrasécurisée du palais de justice de l'île de la Cité dédiée aux enquêtes terroristes, une *"scène lunaire"* se joue devant ses yeux: *"Un type est amené. Il a un casque et un masque, il est entravé, avec une laisse. Les gendarmes du GIGN sont cagoulés. La scène est hyper-impressionnante. Je me retrouve avec lui dans le box, on le désentrave. Même dans les dossiers sensibles, je n'avais jamais vu un tel dispositif. Je comprends alors que j'entre dans un truc qui va vite me dépasser."*
Le "type" s'appelle Adel Haddadi. Un Algérien de 29 ans envoyé de Syrie par Daech pour commettre un attentat-suicide en France. Le djihadiste nie avoir combattu en Syrie, mais reconnaît qu'il a été missionné pour faire partie des commandos des attentats du 13 novembre 2015. Il a été arrêté sur le chemin, en Autriche, avant d'être remis à la justice française quelques mois plus tard. Voilà donc Léa Dordilly projetée dans le tentaculaire dossier "V13", pour Vendredi 13. À la fin de l'enquête, en 2019, elle demande à l'avocat Simon Clemenceau de "monter" avec elle sur le dossier pour assurer la défense du kamikaze empêché.
Le duo s'est formé en 2015, durant le concours de la Conférence, dont est aussi issu Simon Clemenceau. C'est entre le premier et le deuxième tour des épreuves, lors d'un pot organisé entre les 36 sélectionnés, qu'ils ont fait connaissance. *"On n'a pas du tout parlé aux 34 autres, on a discuté tous les deux, on s'est raconté nos vies. Ça a vraiment été une rencontre fulgurante"*, décrit Léa Dordilly, fille d'instituteurs d'Aix-en-Provence. Lui est né en région parisienne de parents postiers. Aujourd'hui, il est le parrain de la fille de sa consœur.

À les entendre, la symbiose est totale. Durant ses premières "assises express" –procès pour lequel ils sont désignés juste avant l'audience–, le binôme avait été commis pour défendre un homme accusé de viol avec arme. Ils avaient dû absorber le dossier en trois semaines seulement. Au moment de plaider, sans avoir eu le temps de se concerter, ils s'étaient lancés chacun à son tour dans leur démonstration. Surprise, *"c'était exactement la même plaidoirie! La structure, les arguments, les intentions..."* se marre avec le recul Léa Dordilly. La suite est logique: aujourd'hui âgés de 37 ans pour elle et 35 pour lui, les deux avocats ont monté ensemble leur propre cabinet en 2018.

Toutes les affaires ne sont pas partagées, mais quand l'un s'empare d'un gros dossier, l'autre s'y plonge aussi, en tentant d'y apporter un éclairage neuf. Ensemble, le duo a traversé une époque. Six ans marqués par l'inflation du contentieux terroriste. Après leur rencontre à l'été 2015, la France plonge dans une année noire –Thalys, 13-Novembre, Magnanville, Saint-Étienne-du-Rouvray...– que le tandem parcourt en assurant la défense des mis en cause. Ils sont aussi présents sur des affaires moins médiatiques: départs et retours de Syrie, projets d'attaques fomentés sur les réseaux sociaux... Pourquoi ces affaires? *"Il n'y avait quasiment pas d'avocats choisis dans ces procédures, car personne ne voulait s'en charger,* relève Simon Clemenceau. *Les mis en cause, souvent, n'avaient pas de représentants. Pas un jour ne passait sans un nouveau dossier terroriste pour les secrétaires de la Conférence, commis d'office."* La paire côtoie au quotidien les maillons de la chaîne antiterroriste: juges d'instruction, juges des libertés et de la détention, procureurs, avocats... Une communauté qui, pas à pas, modèle la jurisprudence, avant de se retrouver sous les yeux des médias du monde entier en septembre 2021, à l'ouverture du procès des attentats du 13-Novembre à Paris.
Défendre des terroristes. La tâche suscite les interrogations, irrite parfois. *"Il n'y a pas eu une vague de chaleur et de soutien,* reconnaît Léa Dordilly, assise en tailleur sur l'un des fauteuils du cabinet. *Pour*

mon entourage, ce n'est pas intuitif de défendre un accusé d'un acte de terrorisme. Mais ils le comprennent: la défense pénale, c'est défendre tous." L'avocate ne craint pas ces ténèbres. Petite, elle écrivait des tragédies. Et a toujours eu une passion pour les faits divers. Après s'être imaginée pédopsychiatre, elle a finalement choisi le droit. Pour mieux comprendre la *"nature humaine dans sa complexité"*. Simon Clemenceau, lui, voulait exercer une profession *"engagée"*. C'est en pratiquant le métier qu'il a commencé à l'adorer. Le binôme est habitué à devoir se justifier en soirée ou lors de réunions de famille. *"On ne défend pas une cause ou un acte, mais des gens. Dans ces affaires si compliquées, on a souvent l'impression d'être la dernière personne qui reste pour eux, qui va les écouter"*, développe Simon Clemenceau. *"Un être humain, c'est toujours un être humain, quoi qu'il ait commis"*, rebondit son amie. Ils jurent d'ailleurs n'avoir pas rencontré d'hostilité lors du procès du 13-Novembre. Des victimes sont venues discuter, pour mieux comprendre leur rôle. À l'issue des débats, fin juin, certaines les ont aussi remerciés d'avoir honoré la justice. *"Mais il y a une multiplicité de sentiments, et tous sont légitimes,* avertit Simon Clemenceau. *Beaucoup de victimes ne sont pas venues à l'audience, dont certaines qui s'interrogent sur le sens de défendre ces personnes."*

"Hagards, paralysés"

L'été est passé. À la rentrée, Léa Dordilly et Simon Clemenceau ont traversé la coursive de la salle aux 550 places pour s'asseoir, cette fois-ci, sur les bancs des parties civiles au procès de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016. Même robe noire, autre casquette. Les voilà engagés pour la première fois dans la défense de victimes de terrorisme. Un virage à 180 degrés qu'eux dépeignent à l'inverse comme une continuité. Simon Clemenceau a été sollicité début 2020 via l'aide juridictionnelle, un système de prise en charge par l'État des frais d'avocats des victimes d'attentat. Ce coup-ci, c'est lui qui a *"fait monter"* Léa Dordilly sur le dossier. Ils défendent six personnes –trois familles– présentes sur la promenade des Anglais lorsque Mohamed Lahouaiej Bouhlel a fauché 86 vies au volant de son camion. Des blessés psychiques à qui ils n'ont pas caché leur CV: *"On leur a dit qu'on faisait 80% de défense, qu'on avait défendu un accusé lors du procès du 13-Novembre. On s'est beaucoup parlé, ils le comprennent." "L'accusé, on le défend contre l'accusation qui le poursuit, mais jamais contre une victime. Il n'y a donc rien de schizophrénique à défendre des parties civiles. Ces exercices ne sont pas antinomiques. Ils se nourrissent l'un de l'autre"*, plaide Léa Dordilly. "V13", dit-elle, lui a permis de mieux comprendre les attentes plurielles des victimes.
Reste que la mission, cette fois, diffère. Plus question de ferrailler contre l'accusation. *"Là, c'est une présence avec nos clients, un exercice de pédagogie,* résume Simon Clemenceau. *Et nous devons parler de la réalité du préjudice qu'ils ont subi."* Les associés et leur collaboratrice Marie Ollivier se relaient pour assurer une présence quotidienne au palais de justice jusqu'au verdict, prévu en décembre. Ils ont prévenu leurs clients: *"Vous n'allez pas avoir les réponses à toutes vos questions."* L'auteur des faits est mort, les accusés sont périphériques, la question de la sécurisation des lieux par l'État fait l'objet d'une autre enquête… Bref, les risques de frustration sont grands.

"Pour mon entourage, ce n'est pas intuitif de défendre un accusé d'un acte de terrorisme. Mais ils le comprennent: la défense pénale, c'est défendre tous"

Léa Dordilly

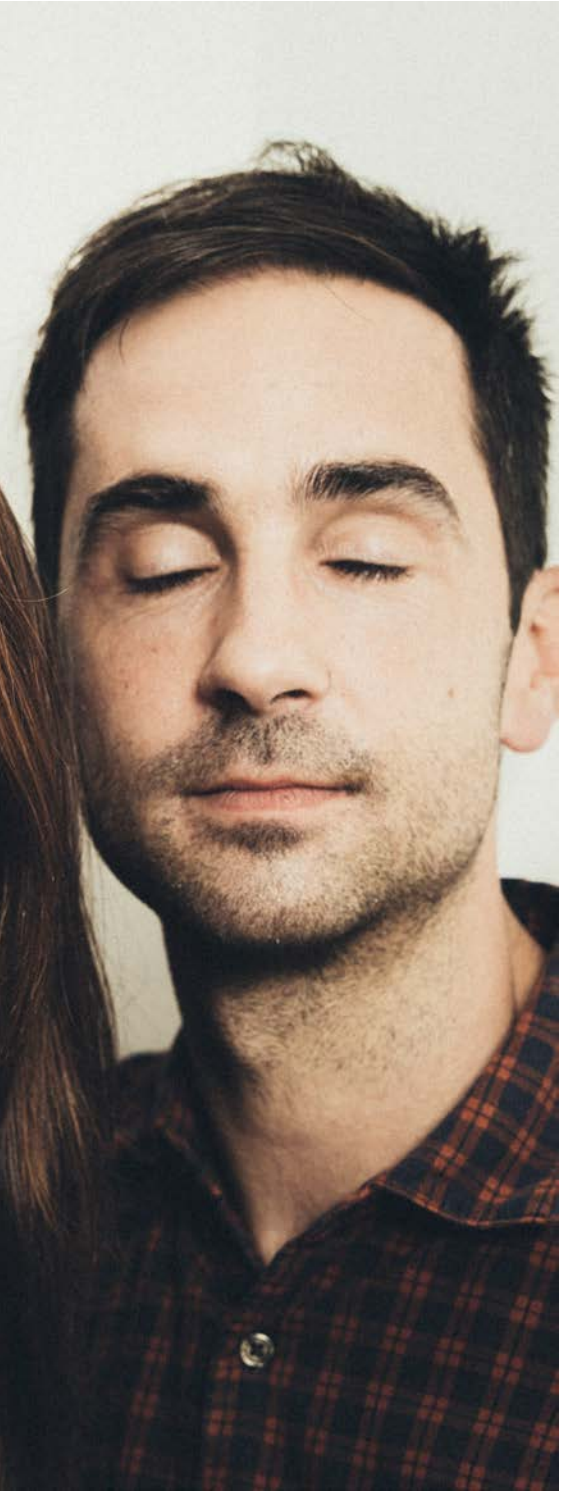

Après Nice, une page se tournera pour le duo. Celle des procès de la vague d'attentats islamistes de 2015 et 2016. Ils auront vu évoluer une justice antiterroriste musclée par des lois sécuritaires de réaction à chaque événement dramatique. Au cœur de cette machine, un pivot: l'association de malfaiteurs terroriste (AMT). Une infraction "obstacle" introduite en 1996, dont la peine maximale est passée de 20 à 30 ans de prison en 2016. Ce rouage essentiel permet *"d'agir de façon préventive [pour] appréhender des groupes constitués dans le but de commettre des actions terroristes dès le stade des actions préparatoires"*, se réjouissait l'ex-garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas, alors député, en 2013. Dans l'ombre, les services de renseignement ont déjoué 70 attentats ces dix dernières années, selon la DGSI. Problème, d'après les avocats, le filet de l'AMT n'a cessé de s'élargir. Quitte à *"violer l'esprit de la loi"*, estiment-ils. *"On punit les éléments préparatoires. Mais tout est devenu un élément préparatoire: regarder quelque chose sur le Net, faire une blague sur Telegram. En matière probatoire, l'exigence est de plus en plus faible. L'élément intentionnel s'est lui aussi élargi: il suffit de savoir que les gens avec qui on communique ont des affinités avec Daech, sans avoir aucune connaissance d'un projet"*, détaille Me Dordilly.
Ils racontent s'être ainsi heurtés à *"la quintessence de l'impossibilité de défendre en matière terroriste"* lors du procès de l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray, début 2022. Dans la défense du cousin de l'un des meurtriers du père Hamel, jugé pour AMT, *"c'était comme si nous devions apporter la preuve de l'innocence, alors que c'est à la cour de prouver la culpabilité"*. Ils ont également pu toucher du doigt lors du procès du 13-Novembre toute la difficulté qu'il existe à juger ces affaires. Adel Haddadi, leur client, était lui aussi poursuivi pour AMT. Simon Clemenceau raconte avoir testé ses arguments auprès de son entourage: *"Il y a eu des réactions très dichotomiques. La moitié disait:* 'C'est extrêmement grave, parce qu'il aurait pu aller plus loin.' *Et l'autre moitié pensait:* 'Au moment où il a été arrêté, il n'avait encore rien fait.'"
À l'automne dernier, après cinq semaines d'un flot de douleurs et de courage déversé à la barre par les victimes du 13-Novembre, il a fallu parler de la personnalité des accusés. *"On était tous hagards, paralysés par la vague de témoignages. Ça paraissait dérisoire de dire que notre client avait fait sa formation de 'placo' en prison, qu'il avait eu de bonnes notes"*, revit Léa Dordilly. *"Il y a eu ce petit moment où on s'est dit:* 'Bon, on va peut-être rentrer chez nous'", confie son confrère. *"Mais il fallait se rappeler que, quelle que soit la gravité des faits reprochés, nos principes continuent de s'appliquer,* enchaîne Léa Dordilly. *Il n'y avait rien d'indécent ou de grotesque à venir raconter ses efforts en détention, son suivi psy. En droit, on juge les faits, mais aussi la personnalité de l'homme et son évolution."* L'avocate avait achevé sa plaidoirie par une adresse directe à la cour: *"Ne laissez pas disparaître Adel Haddadi."*
L'accusé a écopé de 18 ans de prison. *"Il n'a pas été condamné au maximum. Symboliquement, c'est extrêmement important parce que ça signifie qu'on a entendu sa défense, qu'on lui a laissé une place pour la suite"*, décrypte Léa Dordilly. Dans sa dernière déclaration au procès, Adel Haddadi, visage rond à lunettes, a remercié ses avocats. *"J'ai appris sur mes fautes, j'ai beaucoup travaillé sur moi. À l'avenir, j'ai envie de faire quelque chose de bien de ma vie."* L'histoire le dira. Dordilly et Clemenceau, au contact de la réalité carcérale, disent ne pas se faire d'illusions sur l'impact de la prison. *"Elle fait son office sur la dimension punitive de la peine. Mais on ne met pas assez de moyens dans la réinsertion,* souffle Léa Dordilly, qui a été engagée dans l'association Genepi dans sa jeunesse. *Je comprends que ce ne soit pas une priorité dans l'opinion publique, mais quand on est détenu pour AMT, on n'a pas accès au travail, on a un régime de surveillance extrêmement particulier. Il est très compliqué d'avoir des projets. Je ne suis pas certaine que ça rende ces gens meilleurs, je suis même certaine du contraire."* ● TOUS PROPOS RECUEILLIS PAR HR